

Certification des prestations de mise en vente, de distribution à titre gratuit, d'application et de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

date Mise à jour:

26/06/2026

Services	Identification du référentiel	Prog certif	Version en vigueur prog	Anciennes versions prog
Application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques	*Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « application en prestation de service de produits phytopharmaceutiques » *Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » - *Et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture	S-PHYTO-21 002	22/01/2026	01/01/2021 06/04/21 07/04/2022 05/03/2024
Prestation de conseils à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques	*Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification pour l'activité « conseils stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques » *Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » *Et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture			
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels	*Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels » *Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » *Et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture			
Prestation de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels	*Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels » *Arrêté du 16 octobre 2020 fixant les modalités de la certification mentionnée au 2o de l'article L. 254-2 du code rural et de la pêche maritime *Arrêté du 16 octobre 2020 relatif au référentiel de certification prévu à l'article R. 254-3 du code rural et de la pêche maritime pour l'activité « organisation générale » *Et les Guides de lecture associés disponibles au bulletin officiel du Ministère en charge de l'agriculture			